La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et les conciliateurs du Tribunal judiciaire de Montpellier proposent des

permanences de conciliation de justice

La conciliation de justice est un mode amiable de règlement des différends, souvent qualifiés de différends de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès ou devant un juge ou être déléguée par ce juge à un conciliateur de justice.

C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite à destination du public du territoire.

Domaines de compétences :

Litiges entre personnes, litiges et troubles du voisinage, problèmes de copropriété, litiges de la consommation, assurance, litiges entre commerçants, relations entre bailleurs et locataires.

2 permanences par mois sur rendez-vous uniquement

(sauf juillet et août)

- St Martin de Londres : 1er lundi du mois

- St Mathieu de Tréviers : 3^{ème} vendredi du mois

Pour prendre rendez-vous : 04 67 55 87 26 ou 04 67 55 87 27





